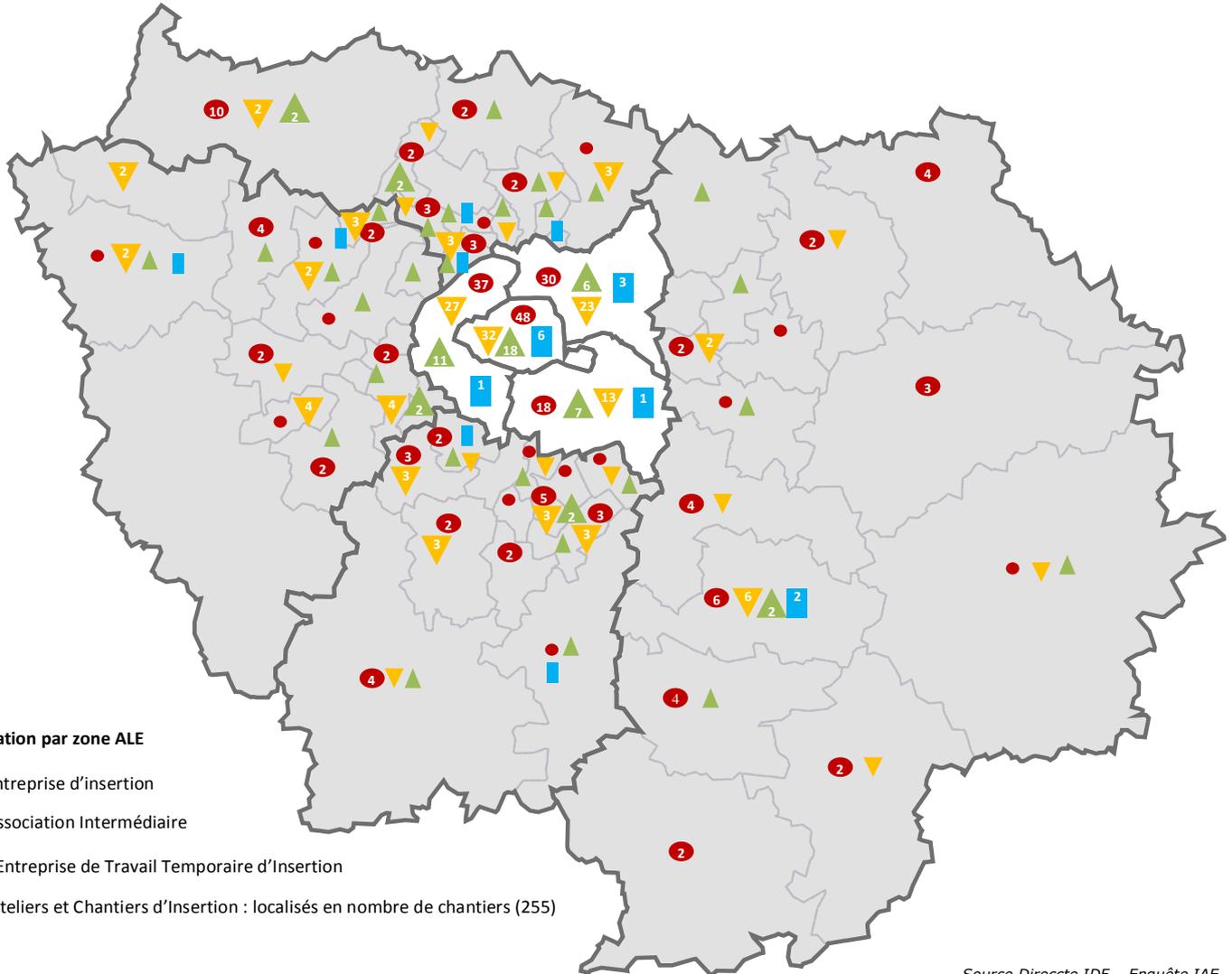


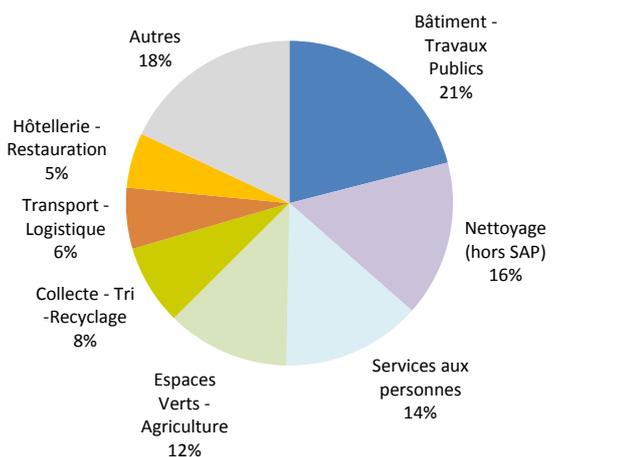


## L'insertion par l'activité économique en Ile-de-France en 2012



Source Direccte IDF – Enquête IAE

### Répartition sectorielle des heures travaillées dans l'IAE en 2012



**En 2012, En 2012, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) franciliennes ont salarié plus de 28.200 personnes, correspondant à 6.800 équivalents temps plein d'insertion (ETP).**

La région Ile-de-France comptait **398 structures** d'insertion par l'activité économique. Près de 60% des SIAE sont implantées à Paris ou dans un département de la petite couronne (Paris 21% des SIAE, Seine-Saint-Denis 15%, Hauts-de-Seine 14%, Val-de-Marne 9%). Les autres départements comptent en moyenne une quarantaine de SIAE et ils représentent chacun près de 10% de l'offre d'insertion régionale.

Les entreprises d'insertion (154) et les porteurs d'ACI (145) sont les structures les plus répandues. Elles représentent 75% des SIAE franciliennes. En 2012, la région comptait 70 associations intermédiaires et 20 entreprises de travail temporaire d'insertion (respectivement 20% et 5% de l'offre).

Dans l'ensemble, la moitié des heures travaillées par les salariés en insertion des SIAE se concentre dans **trois secteurs**. Cependant, des différences existent selon le type de structures. Les EI réalisent 56% des heures dans le **nettoyage** (28%), le recyclage-collecte-tri (15%) et le BTP (13%). Les ETTI sont fortement positionnées dans le secteur du **BTP** (65% des heures). Les activités de **services aux personnes** et le nettoyage sont majoritaires au sein des AI (60% des heures). Quant aux ACI, leurs activités sont plus diversifiées, avec une dominante dans les espaces verts (30%) et le BTP (17%).

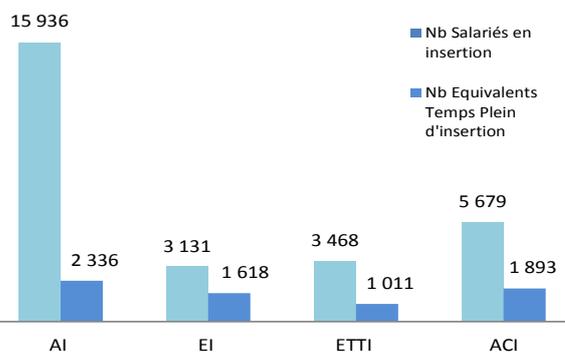
Depuis 2008, le nombre de salariés en insertion a progressé en région Ile-de-France, avec une augmentation de 770 salariés (+3%). Toutefois, l'évolution est différenciée selon le type de SIAE.

Depuis 2008, **l'activité des AI est en baisse** constante. Le nombre de structures a diminué (-5), tout comme le nombre de salariés en insertion (-2 720 salariés). La baisse des effectifs (-15%) se traduit par une diminution de -6% en termes d'ETP (-140). Les **EI ont connu une évolution plus favorable**, avec une hausse des effectifs et des structures constatée durant la même période. Les effectifs ont ainsi progressé de +3% et le nombre d'EI est passé de 129 à 154 (+25). Les ACI ont également connu une progression constante de leurs activités depuis 2008. Les dernières données comparables pour les **ACI montrent une progression** de +34% des effectifs en insertion entre 2008 et 2011 (+2.000 personnes). Les **ETTI sont les structures d'insertion qui ont connu la plus forte progression depuis quatre ans**. Avec la création de cinq ETTI en 2010 et 2011, les effectifs en insertion ont progressé de +62% (+1.300 salariés comparé à 2008) et les ETP ont doublé.

En 2012, les AI ont salarié 56% des personnes en insertion. Cependant, proposant des missions de courte durée, leur poids se réduit quand on le rapporte au nombre d'ETP (34%). La situation est inverse pour les EI qui représentent 11% des effectifs en insertion et génèrent 24% des ETP d'insertion. Les écarts sont moins marqués pour les ACI (20% des salariés pour 28% des ETP) et les ETTI (12% des salariés pour 15% des ETP).

Des spécificités territoriales caractérisent l'offre d'insertion francilienne. Ainsi, le poids des **AI** est particulièrement important dans trois départements de la grande couronne : le Val-d'Oise (52% des ETP), l'Essonne (45%) et les Yvelines (41%). A l'inverse, la Seine-Saint-Denis est un département où les AI sont très peu représentées (9% des ETP). La part des **ETTI** est la plus grande en Seine-Saint-Denis et à Paris (respectivement 27% et 23% des ETP). Trois départements de la petite couronne ont une offre d'insertion qui repose à plus d'un tiers sur les **EI** : les Hauts-de-Seine (37% des ETP), le Val-de-Marne (34%) et la Seine-Saint-Denis (33%). Les départements de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis sont les territoires où la part des **ACI** est la plus importante (respectivement 35% et 33% des ETP).

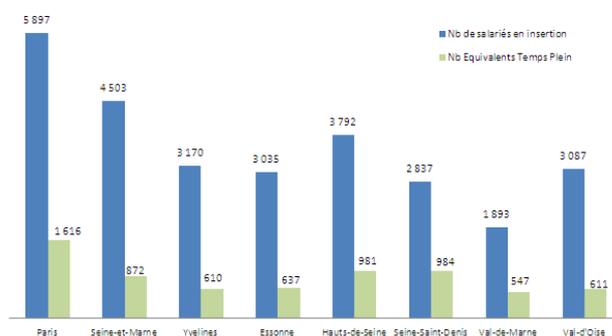
### Les emplois d'insertion dans les SIAE en 2012



**Emplois d'insertion:** emplois occupés par les personnes salariées en CDDI dans les EI, les personnes mises à disposition par les AI et ETTI et les personnes embauchées en contrat aidé dans le cadre d'un chantier d'insertion conventionné.

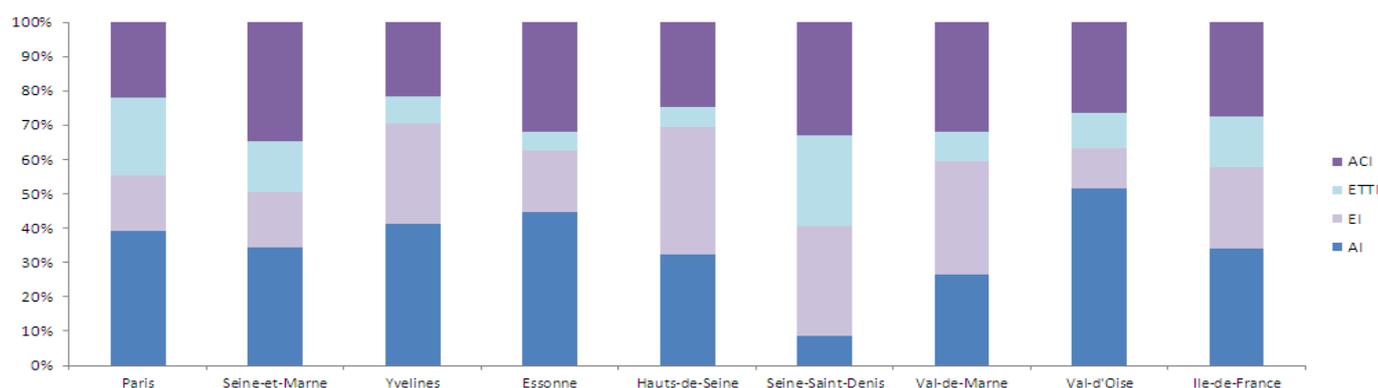
Source Direccte IDF – Enquête IAE

### Nombre de salariés et Equivalents Temps Plein



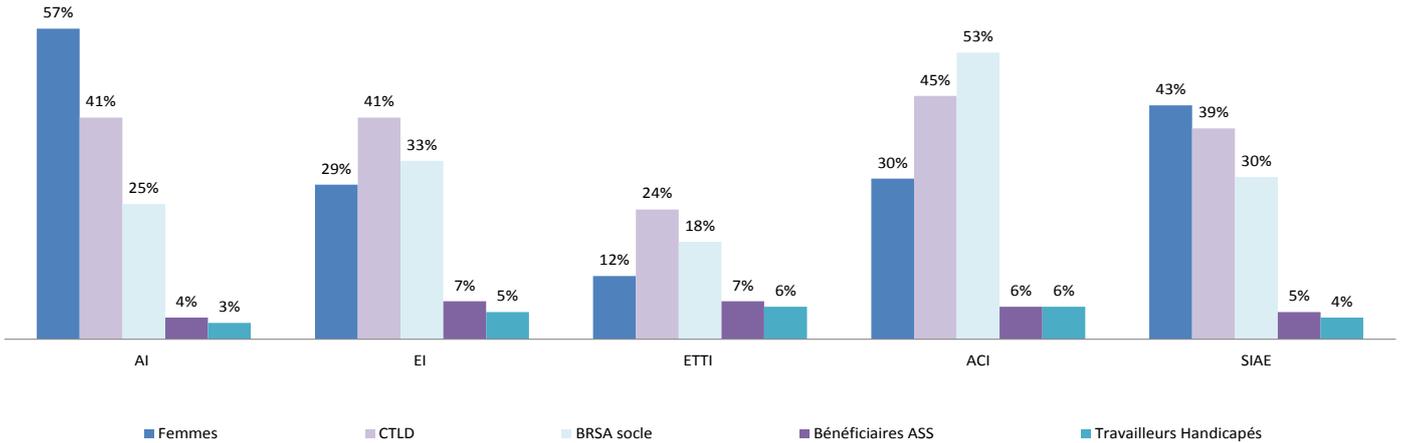
Source Direccte IDF – Enquête IAE

### Répartition départementale des Equivalents Temps Plein d'insertion par type de SIAE en 2012



Source Direccte IDF – Enquête IAE

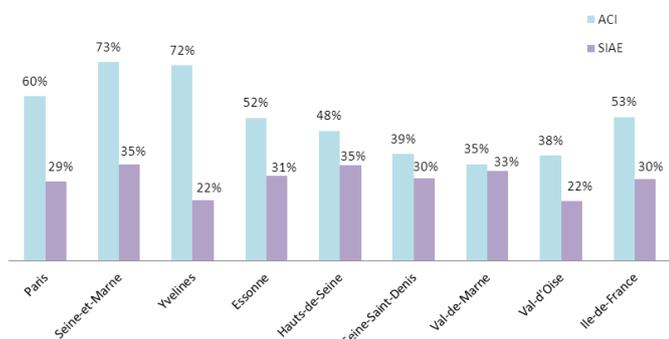
## Publics salariés par les SIAE en 2012



Source Direccte IDF - Enquête IAE

Entre 2008 et 2012, la proportion des **femmes** parmi les effectifs en insertion s'est inversée. En baisse constante dans toutes les SIAE (-10% sur la période), la part de femmes est minoritaire depuis 2010. Le recul des effectifs féminins est plus marqué au sein des ETTI (-8%) et des AI (-7%). Les **personnes au chômage depuis plus de deux ans** avant leur entrée dans une SIAE (CTLD) représentent 39% des effectifs en insertion en 2012. En quatre ans, la proportion de ce public a légèrement augmenté dans l'ensemble des SIAE (+2.2%) et plus particulièrement dans les ACI (+8.5%). Nettement moins représentés, les **bénéficiaires de l'ASS** et les **travailleurs handicapés** représentent respectivement 5% et 4% des salariés en insertion. Leur part est stable depuis 2008 et elle reste très homogène dans les départements.

### Part des salariés en insertion bénéficiaires du RSA dans les offres d'insertion départementales

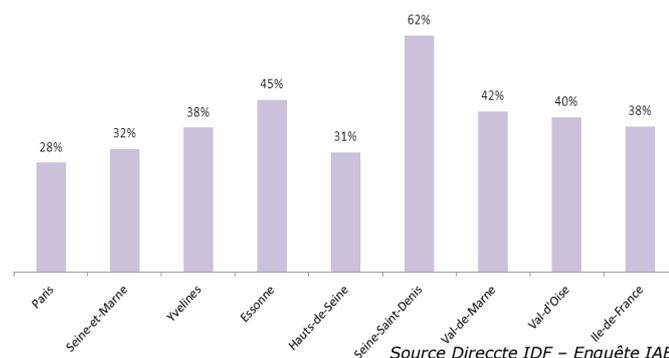


Source Direccte IDF - Enquête IAE

Les **bénéficiaires du RSA socle** sont majoritaires dans les ACI (53%, pour une part moyenne de 30% dans l'ensemble des SIAE). Depuis quatre ans, la part de ce public a globalement progressé, puisque le taux était de 26% (+4 points - comparaison avec les bénéficiaires du RMI en 2008).

Les Hauts-de-Seine et la Seine-et-Marne sont les départements où les bénéficiaires du RSA sont les mieux représentés dans les emplois de l'IAE (35% des effectifs). En isolant les ACI, fréquemment cofinancés par les Conseils Généraux pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA, d'autres territoires se démarquent. Ainsi, alors que le département des Yvelines enregistre l'un des plus faibles taux au global (22%), la part des salariés BRSA dans les ACI est l'une des plus élevée de la région (72%), avec celle de la Seine-et-Marne (73%). A Paris, les bénéficiaires du RSA représentent 60% des effectifs des chantiers, soit le double de la moyenne observée pour l'ensemble des SIAE de la capitale. Parmi les autres départements, le Val-d'Oise se singularise par une sous-représentation des bénéficiaires du RSA qui ne représentent que 22% des effectifs en insertion.

### Part des salariés en insertion résidents CUCS-ZUS dans les offres d'insertion départementales



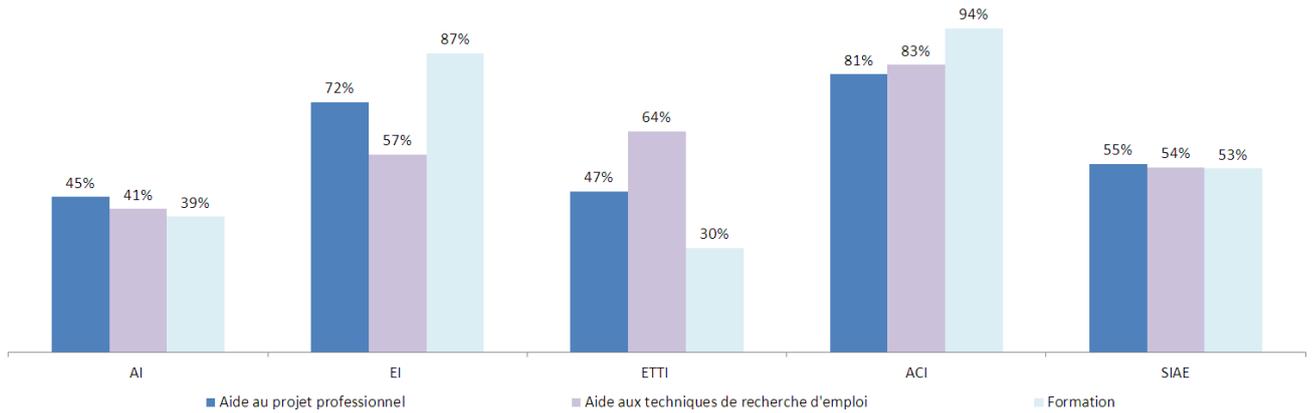
Source Direccte IDF - Enquête IAE

En 2012, 38% des salariés en insertion habitaient un territoire relevant d'un quartier de la politique de la ville en **ZUS ou CUCS**. En Seine-Saint-Denis, ce public représente 62% des salariés en insertion et 75% dans les seuls ACI.

Régionalement, si les habitants des quartiers de la politique de la ville accèdent à part égale aux emplois des EI, ETTI et ACI (près de 44% des effectifs), leur mise à disposition par les AI est moins fréquente (33%).

## L'accompagnement et la formation des salariés en insertion

Part des salariés en insertion ayant accédé à des accompagnements professionnels ou à la formation en 2012



Source Direccte IDF - Enquête IAE

En 2012, la grande majorité des salariés en insertion ont bénéficié d'un **accompagnement social** (72%) ou professionnel (89%). Depuis 2009, le taux d'accompagnement des salariés est en progression : +15 points pour l'**accompagnement professionnel** et + 4 points pour l'accompagnement social.

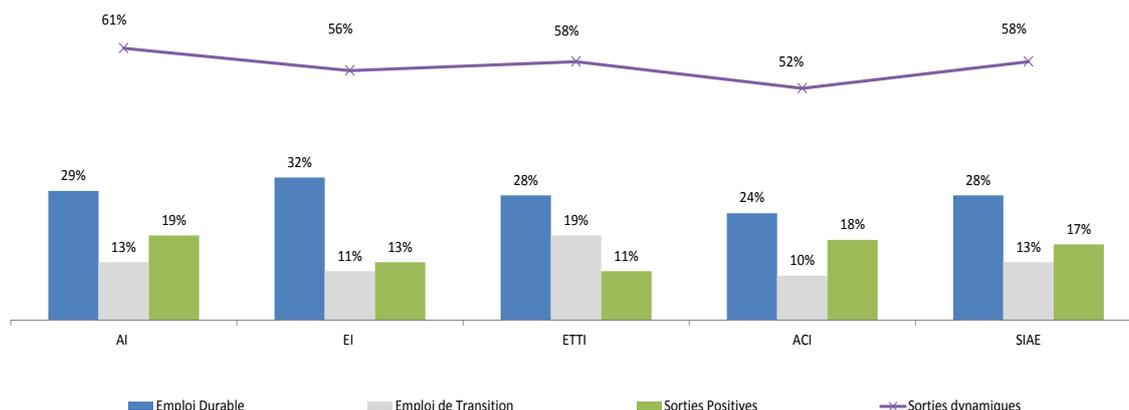
L'aide au projet professionnel est plus fréquente dans les SIAE qui ne pratiquent pas la mise à disposition (ACI 81% et EI 57%). L'accès aux techniques de recherche d'emploi a progressé depuis 2009 et il concerne désormais une majorité de salariés en insertion (54% contre 42% en 2009). Il est à souligner l'effort de mise en place des **périodes d'immersion** (application du décret 2010) dans les ACI qui passent de 164 en 2010 à 441 en 2012, ce qui n'est pas le cas dans les EI (en moyenne 25 périodes d'immersion par an).

En 2012, la majorité des salariés en insertion ont bénéficié d'une **formation** durant leur emploi (53%), alors qu'ils n'étaient que 38% dans ce cas en 2009 (+15 points). Dans 78% des cas, les formations sont liées à l'**adaptation au poste de travail**. L'accès à la formation reste très variable selon le type de structures. Il profite à 9 salariés sur 10 dans les ACI et les EI, contre 3 sur 10 dans les AI et ETTI. L'accès à une **pré-qualification** ou à une **qualification** concerne 30% des salariés formés en 2012. Quant aux formations sur les savoirs de base, elles ne concernent que 6% des salariés formés essentiellement dans les ACI et les EI.

En 2012, près de 12.400 personnes en insertion ont quitté leur emploi dans une SIAE (taux de sortie de 43%). Parmi ces personnes, **58% sont recensées en « sorties dynamiques »**. Ces dernières sont constituées à 28% d'emplois durables, 13% d'emplois de transition et 17% de suites de parcours positives, dont une majorité s'est traduite par des entrées en formation. Dans le même temps, 42% salariés en insertion ont quitté les SIAE sans pouvoir enchaîner directement sur une solution d'emploi ou une suite de parcours.

Les motifs de sortie varient selon le type de SIAE. Ainsi, les **retours à l'emploi** (durable ou de transition) s'avèrent plus fréquents pour les salariés des ETTI (47%) contre une **moyenne de 41%**. Les AI et les EI enregistrent des taux de sortie à l'emploi proches de la moyenne des SIAE, les ACI ont les taux les plus faibles (34%). Cependant, les ACI compensent en partie leur moindre taux de retour à l'emploi par une plus forte proportion de suites de parcours (18% contre 11% ETTI et 13% dans EI). Compte tenu des changements de calculs des sorties pour les ETTI et les AI, les comparaisons sont impossibles avec les années antérieures. En revanche, on peut constater pour les ACI une érosion depuis 2010 des sorties en emploi (durable ou de transition) de -6 points et une légère augmentation de +2 points pour les EI.

## Les sorties dynamiques en 2012



### Sorties dynamiques :

**Emploi durable :**  
CDI-CDD supérieur à 6 mois, intégration dans la fonction publique, création d'entreprise.

**Emploi de transition :**  
Intérim, CDD inférieur à 6 mois, contrats aidés hors emplois dans l'IAE.

**Sorties positives :** Entrée en formation, emploi IAE, départ à la retraite.

Source Direccte IDF - Enquête IAE